

Département du Pas de Calais

Canton de Desvres

MAIRIE DE LONGFOSSE

62 240

Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

COMMUNE DE LONGFOSSE-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le 24 FEVRIER à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 16 février dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Mme Menuge excusée donnant pouvoir à Mme Thomas et M Seris excusé donnant pouvoir à M Pinat et Mme Blanchet.

Sabrina Fertin est élue secrétaire

- 1) **Approbation de la précédente réunion votée à l'unanimité**, Mr Cléton demande que soit cité le nom de l'élue intervenant lors des débats.

- 2) **Projet de construction de logements Rue Garain**

Lors de l'élaboration du PLU, le terrain appartenant à Monsieur Mangard, rue Garain a été classé en zone 1 AU, constructible en lotissement en accession à la propriété.

Un promoteur, suite à la demande de Mr le Maire, a présenté un projet d'aménagement de ce terrain prévoyant la construction de 15 logements.

Par contre la commune aura l'obligation de prévoir l'adduction d'eau potable et la défense incendie en limite de la parcelle du terrain constructible comme elle s'y était engagée, depuis plusieurs années.

Mr Crouin signale que la parcelle 15 n'a pas d'accessibilité facile, ainsi que l'aire de jeux. L'emplacement des déchets ménager, en bout de parcelle posera un problème d'accessibilité. Il faudrait un second emplacement.

Mme Thomas demande le nombre de places de stationnement ? Le nombre est de 2 par parcelle. Il propose 7 pour les visiteurs et 1 place handicapée.

Mme Manidren : le terrain est humide qu'allez-vous faire pour capter les sources ? Une étude de sol sera faite.

Mr Cléton qui intervient au parc ? et ne peut-on pas profiter de recréer une mare pour le service incendie ? Et faire en assainissement un lagunage avec des plantations ? Les logements HQE ne peuvent ils pas profiter du gaz ? Enterrer les bennes à verres ?

Un projet de béguinage locatif est à l'étude sur quelques parcelles, suite à la demande du Maire.

Le promoteur rappelle que tout ceci est bien, qu'il va étudier mais qu'il est tenu financièrement.

Le conseil à l'unanimité est d'avis pour une dénomination de ce lotissement « La Bocagère ».

Pour information certificat d'aménagement a été déposé, pour instruction, impasse du Caraquet (face au terrain de football).

3) Diagnostic, étude de fonctionnement de la station d'épuration de Desvres

Comme vous le savez, les eaux usées de la partie urbaine de notre commune se déverse à la station d'épuration de Desvres.

Lors de contrôles périodiques, comme le veut la loi, le Grenelle II de l'environnement, il a été constaté lors de fortes pluies ou d'orages, que la station d'épuration récupère une grande quantité d'eau pluviale, ce qui perturbe le fonctionnement de l'usine de traitement et qui nuirait à l'environnement. Ce dysfonctionnement a été constaté par la police de l'eau, la ville de Desvres a demandé une étude à V2R sur ce problème. Les résultats de l'étude sont les suivants : beaucoup de déversement d'eaux pluviales lors de fortes pluies d'orage. Ces eaux proviennent de certains secteurs de Desvres mais aussi de la Chaussée Brunehaut. Il faudra remédier à ce problème. Lors d'une réunion, il a été décidé que la première étape sera le contrôle des installations des particuliers. En cas de non-conformité l'abonnée devra se mettre en conformité. Il faudra financer ce contrôle.

Après avoir entendu, Le conseil valide le diagnostic pris en charge par la ville de Desvres et les contrôles seront financés difficilement par la commune de Longfossé et accepte de demander une subvention à l'agence de l'eau pour minimiser les dépenses. Le conseil à l'unanimité valide ce processus.

4) Contrôle des assainissements non collectifs

Mr le Maire explique que la commune, par l'intermédiaire du SPANC va procéder au démarrage des contrôles des installations de l'assainissement non collectif. Le premier contrôle sera à la charge du SPANC (M49, assainissement non collectif). Ce contrôle sera effectué par Véolia. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer la convention avec Véolia, pour les contrôles. La population concernée par ce contrôle sera informée.

5) Vente du terrain impasse des Coquelicots

Lors d'une précédente réunion de conseil municipal, je vous ai informé qu'un particulier était intéressé pour l'achat d'un terrain communal d'une surface d'environ 95 m². Une estimation des domaines a été demandée pour évaluer ce terrain. Le conseil municipal à l'unanimité estime que le terrain étant constructible le tarif proposé serait de 55 € le M2, ce qui est correct. Le terrain sera vendu dans l'état. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur. Le conseil est favorable à l'unanimité.

6) Achat de terrain pour installation d'une citerne lutte contre l'incendie

La commune de Samer envisage d'installer une citerne clôturée, défense incendie de 60 m³ au Bois Julien, financée par la commune également. 14 habitations sont concernées. Un terrain a été trouvé, un accord de principe a été obtenu. Le conseil donne son accord pour que la mairie entame la démarche.

7) Renouvellement du contrat informatique de la Mairie

Le contrat avec NFI (Nord France Informatique) arrive à terme. Je vous demande le renouvellement de ce contrat pour une durée de 30 mois. Toutes les options ne seront pas retenues. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

8) Paiement des frais divers aux divers organismes

Le conseil municipal décide de renouveler son accord par tacite reconduction pour :

- les frais de livres aux élèves des lycées de Boulogne sur Mer, Saint Martin Boulogne, Outreau,
- au centre aéré de Desvres pour les jeunes Longfosséens pendant les vacances scolaires,
- pour des dons et cadeaux divers (mariage, assiettes remises le 11 novembre, coupes pour lots, ...).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

9) Commission école (transport scolaire, classe de neige)

Bilan positif pour les TAP, la cantine et la garderie : inscriptions stables. Quelques élèves indisciplinés lors du transport scolaire. Le transport scolaire reste stable.

Le conseil municipal accepte de lancer l'appel d'offres européen pour 3 ans renouvelable 2 fois un an, avec un nombre de ramassages actuels (matin, midi, retour, après-midi, soir et après soutien). Le conseil municipal est d'accord.

La classe de neige avec une participation des familles à 250 €.

10) Commission travaux (Programme pour l'année 2015)

Continuation des travaux rue de l'Eglise, le busage des fossés sera également effectué. Une demande de subvention sera demandée auprès du Conseil Général. La mise en concurrence pour effectuer les travaux sera faite. Mr Cléton émet un souhait de laisser un fossé au lieu d'un busage.

Il a été abordé la mise en sécurité des Croisettes et de la Lisière afin de réguler la circulation. Une subvention sera demandée.

Eclairage public rue des Broussailles : l'extension sera faite avec subvention.

Les grilles du cimetière seront refaites par les agents techniques et les grilles galvanisées.

La salle informatique sera aménagée de goulotte et un plan de travail adapté sera réalisé.

Souci du chauffage à la salle d'activités et des plaques acoustiques.

M Cléton signale que les cavurnes ne sont pas bien placées et qu'il faut prévoir un autre endroit. Mr le Maire signale que cette question, demande une étude de la commission des travaux. Mr le Maire s'interroge que ce souci soit soulevé au bout de 5 ans de la première mise en place d'une cavurne.

Les coussins berlinois réclamés, de la route de Wierre, posent problèmes...allonger la zone 30... Les problèmes de circulation ont été signalés, vitesse, vibrations de voirie par les poids lourds.

M Bucamp : c'est le seul endroit où on a mis des coussins et les personnes ne sont pas contentes.

M Cléton demande le déplacement des coussins en haut et au milieu de la rue.

11) Négociation des prêts communaux

Le taux d'intérêt de certains prêts est élevé par rapport au taux actuel. Je vous demande l'autorisation de renégocier ces prêts, voir par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé pour trouver un résultat honorable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la renégociation.

12) Accessibilité des locaux

La loi instituait que les locaux accueillant du public devaient répondre au décret d'accessibilité pour le 1^{er} janvier 2015. Or devant la difficulté des communes, un décret reporte les conditions de mise aux normes. Le programme est le suivant :

- 1) Attestation sur l'honneur de l'accessibilité déjà aux normes pour le 23 février 2015
- 2) Etablissement d'un programme avec estimation financière pour les locaux restant à mettre aux normes et accueillant du public (classe, bibliothèque pour notre commune) pour le 27 septembre 2015. Un délai sera accordé en fonction des finances pour la réalisation des travaux.

Mr le Maire se charge du contenu.

13) Reprise des concessions abandonnées au cimetière.

La procédure est arrivée à son terme, procédure commencée en 2010. Je vous demande de vous prononcer sur ces treize reprises. Il faudra prévoir l'exhumation des restes pour cela il faudra disposer d'un ossuaire et les modalités d'enlèvements des monuments existants. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

M Cléton signale qu'une pierre tombale du 19^e siècle, signalée au patrimoine bâti de la commune, est à préserver. M Pérard propose de faire l'ossuaire dedans. Mr le Maire le Maire n'a pas connaissance de ce classement.

14) Distribution d'eau potable

Comme vous le savez, la distribution d'eau potable aux Longfosséens est de qualité moyenne ; des travaux vont être réalisés au cours de l'année pour mise en service au printemps 2016. En attendant, le Préfet a pris un arrêté pour la distribution d'eau avec certaines contraintes.

15) Recensement de population

Le conseil municipal accepte de régler les agents recenseurs. Le nombre d'habitant est dans l'attente d'officialisation. Il a été constaté beaucoup de personnes seules dans les habitations et de logements vacants.

16) Commission des fêtes : Le bilan des foulées est donné, la somme de 1159 € a été reversée à l'association Longfossé Animation.

La course aux œufs est en cours de préparation. Pour la fête au village, il n'y aura plus d'emplacements spéciaux pour les non Longfosséens et aucun remboursement si la manifestation n'est pas annulée par les organisateurs.

17) Informations diverses

- L'habitation face au garage, vendue récemment, rue de l'Eglise est frappée d'alignement comme les nouveaux logements de la rue.
- La pose d'antenne réceptrice pour la télé relève gaz.
- Le conseil général a programmé pour les routes départementales de la commune, la somme de 240 000€ : drainage, purge, revêtement...
- Une association de modélisme, de voitures téléguidées, cherche un terrain.
- Mme Manidren soulève que les sièges et les bureaux de la mairie sont en mauvais état : existent depuis plus de 30 ans.
- Prochaine réunion le 3 avril 2015 à 20 h 30.